# COMMUNE DE MONTREUX Procès-Verbal Séance du 19 juin 2019

Président : M. Yanick HESS Secrétaire : Mme Céline MORIER Scrutateurs : Mme Livia Mirela BALU

M. Ihab AL JUNDI

Huissier : M. Jean-Michel TALON

M. François BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 19 juin 2019 à 18h00, au Collège de Glion, Rte de Caux 41 à Glion.

L'ordre du jour est le suivant :

# 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

## 2. Nominations

- 2.1 pour l'année politique 2019 2020, de la présidente ou du président du Conseil communal ;
- 2.2 pour l'année politique 2019 2020, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;
- 2.3 pour l'année politique 2019 2020, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;
- 2.4 pour l'année politique 2019 2020, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs :
- 2.5 pour l'année politique 2019 2020, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

# 3. Communication du Bureau notamment sur la composition

- 3.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises » (Date de la commission : le mardi 9 juillet 2019 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).
- 3.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de la motion de M. Gaëtan Cousin et Mme Jessica Ruedin demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que « de la vaisselle réutilisable dans les manifestations. » (Date de la commission : le mardi 27 août 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

3.3 de la commission chargée de l'examen du préavis 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Date de la commission intercommunale : le mardi 3 septembre 2019 à 19 h. 30, à la Grande Salle de Saint-Légier-La Chiésaz, Route des Deux-Villages 70)

# 4. Correspondance

# 5. Communication de la Municipalité

# 6. Motions, postulats et interpellations déposés

# 7. Rapports des commissions

- 7.1 sur le rapport No 13/2019 relatif à la gestion communale durant l'année 2018. (Rapp : M. Florian Chiaradia) ;
- 7.2 sur le préavis No 14/2019 relatif aux comptes communaux 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 7.3 sur le préavis No 15 /2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Alain Imhof) ;
- 7.4 sur le préavis No 16/2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;
- 7.5 sur le préavis No 17/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz. (Rapp: M. Olivier Raduljica);
- 7.6 sur le préavis No 18/2019 relatif à d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.- au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement. (Rapp: M. Jean-Marc Forclaz);
- 7.7 sur le préavis No 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.- au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma. (Rapp : M. Lionel Winkler) ;
- 7.8 sur le préavis No 21/2019 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum CHF 50'000.-, sous forme de garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit

- complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue ». (Rapp : M. Olivier Blanc) ;
- 7.9 sur le préavis No 22/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.-, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet. (Rapp: M. Tal Luder);
- 7.10 sur le préavis No 23/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Rapp: Mme Susanne Lauber Fürst);
- 7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Irina Gote demandant : « D'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux». (Rapp : M. Pablo Menzi).

# 8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 25/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50 %. (Date de la commission : le mardi 25 juin 2019 à 19 h. 30, à la Villa Monsey, rue du Marché 8 à Montreux).

# 9. Rapport-préavis de la Municipalité

- 9.1 No 24/2019 relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet. (Date de la commission : le mercredi 10 juillet 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).
- 10. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal »

# 11. Développement(s) des motions et des postulats

- 11.1 Postulat de Mme Anne Saito: « Pour un plan canicule à Montreux »;
- 11.2 Motion de M. Tal Luder: « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ».

# 12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

# 13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

## M. Le Président

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à Glion.

Je salue la Municipalité, les chefs de services, le nombreux public et les représentants de la presse. M. le Syndic nous rejoindra pendant la séance et M. Neukomm est excusé,

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal et souhaite des débats sereins.

L'assemblée a été convoquée dans les délais, le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je déclare la séance ouverte.

C'est avec plaisir, et sans une certaine émotion, que je termine mon année de présidence dans cette salle de gymnastique pour cette dernière séance de l'année politique 2018 –2019.

En effet, c'est dans cette salle que j'ai vécu mes premières heures de gym comme élève, que j'ai affirmé mon goût du sport en jouant avec la jeunesse et en entraînant les jeunes du ski-club, pour ensuite en faire mon 1<sup>er</sup> métier.

Cette salle de gym, comme d'autres de nos villages, est le lieu de rencontre des habitants. C'est ici que naît la convivialité, et nous pourrons tous en profiter en fin de soirée.

Avant de débuter, j'aimerai remercier ceux qui ont rendu cela possible.

Merci à Pierre-Yves Brélaz et l'équipe «brigade» pour avoir pris le lead sur l'organisation, M. Vuadens pour la sonorisation, à la Voirie & espaces verts pour la décoration et à toutes les personnes de la commune qui y ont participé de près ou de loin

C'est grâce à ces acteurs que nous pouvons délibérer ce soir dans les meilleures conditions.

Mes remerciements pour l'agape se feront en fin de Conseil.

Nous avons appris le décès de notre ancien collègue Conseiller communal M. André Burkhalter qui a siégé en nos rangs de 1977 à 1995.

Je vous invite à vous lever en son honneur et à respecter une minute de silence.

Il est impératif que chacun signe la liste de présence avant que la séance débute. Je prie ceux qui ne l'ont pas encore fait de le faire maintenant afin de connaître le nombre exact de conseillères et conseillers présents.

Dans l'attente du chiffre définitif, et comme le veut la coutume, la dernière séance de l'année se déroule extra-muros. Le village de Glion nous accueille et se réjouit d'écouter nos débats. Je donne la parole au Président des Intérêts de Glion, notre collègue M. Nicolas Büchler.

### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères Glionnaises et Chers Glionnais, Chers amis,

C'est un grand plaisir que de prendre brièvement la parole ce soir à l'occasion de la venue du Conseil communal!

Tout d'abord pour vous adresser, au nom de l'association des intérêts de Glion la plus cordiale des bienvenues dans notre village.

Glion, village vivant et dynamique grâce à ses multiples sociétés villageoises :

De la société de tir, au Ski-Club, en passant par la fanfare l'Echo des Alpes ou la Société de Jeunesse, les bénévoles de ces associations permettent à notre village de garder une âme chaleureuse, conviviale et amicale. Ils permettent également de répondre aux envies et aux besoins de nos habitants, des plus jeunes aux plus anciens. C'est pour nous une grande fierté que de pouvoir compter sur tant d'activités et de manifestations tout au long de l'année. Lorsque l'on regarde le calendrier des manifestations 2019 à Glion, ce n'est pas moins de 15 propositions d'activités ou de manifestations qui sont faites aux habitants du village ou de la région. C'est remarquable et c'est aussi l'occasion de les remercier devant nos autorités, pour leur engagement.

Glion, village vivant et dynamique grâce également à ses commerces et ses infrastructures.

Son épicerie, ses multiples restaurants, son école hôtelière (avec qui la cohabitation s'est pacifiée depuis quelques années), son train et son funiculaire, sa garderie et son école. Cette salle polyvalente également, dans laquelle nous nous trouvons, qui mériterait certes quelques améliorations, mais qui permet l'organisation des manifestations et rencontres villageoises.

Autant d'éléments qui font la richesse de ce petit coin de notre Commune et qui y rendent la vie plus belle et plus simple.

Glion, c'est aussi un des douze villages de notre belle commune. C'est l'occasion aussi ce soir de remercier les services communaux, la Municipalité et le Conseil Communal pour l'aide, l'écoute et le soutien dont nous pouvons bénéficier!

Merci cher Yanick d'avoir tenu à organiser ton dernier Conseil en tant que Président dans notre village, dans ton village. Nous sommes très heureux de vous y accueillir. Je souhaite au Conseil Communal de bons et sereins débats, au public bien du plaisir, et vous remercie de votre attention.

## M. le Président

Chère Nicolas, je vous remercie pour votre intervention ainsi que pour tout ce que vous entreprenez vous et votre comité, pour défendre les intérêts de Glion, faire vivre ce village et ses différente activités.

## Présences

84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Des conseillers sont arrivés pendant et après l'élection du bureau.

Ont fait excuser leur absence: Mme Caroline Buff, Valérie Caldérini, Anne Duperret, Carolanne Feissli, Carole Grangier,

MM. Stéphane Barbey, Yves Depallens, Denis Golaz, Mario Gori, Claudio Mammarella, Daniel Manzini, Daniel Meillaud, Frank Peters, Bernard Schmid, Alexandre Staeger, Christian Vernier.

### M. le Président

Avant de passer au point 1. de notre ordre du jour, je vous demanderai, lorsque vous prenez la parole et le micro, de rappeler votre nom pour faciliter le travail de la secrétaire pour la bonne tenue du PV.

Sur demande expresse de l'AG, j'ai rajouté un point à l'ordre du jour, le point 3.3 pour pouvoir désigner ce soir les commissaires qui étudieront le préavis régional pour le téléski de la Châ, qui aura lieu le mardi 3 septembre à 19h00 dans la commune de St-Légier. Acceptez-vous l'ordre du jour modifié ?

# L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président,

Vous avez modifié l'ordre du jour, mais il faudrait aussi supprimer le point 7.11.

## M. le Président

J'y reviendrai lorsque nous seront au point 7.11.

# 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2019

# M. le Président

Concernant le PV du 22 mai 2019, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ?

## Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

## 2. NOMINATIONS

# 2.1. pour l'année politique 2019 – 2020, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

## M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter, au nom des Verts, la candidature de M. Florian Chiaradia à la présidence de notre assemblée.

Bientôt 32 ans né à Vevey, Florian Chiaradia est un enfant de Montreux, connaissant en long et en large le territoire de notre commune, ses villages, son centre-ville, vivant successivement à Chailly, Brent puis Montreux.

Florian Chiaradia a toujours été intéressé par la politique régionale et le devenir de Montreux. Cela l'a incité à s'impliquer en premier lieu dans les enjeux locaux.

D'ailleurs cela a commencé tôt : enfant, il passait déjà en revue la documentation du Conseil communal de son père, Aldo Chiaradia, alors Conseiller communal...

Passionné par la culture, l'histoire et le patrimoine, Florian Chiaradia a effectué une formation d'archéologue à l'Université de Lausanne puis a œuvré plusieurs années sur des chantiers de fouilles.

Passant des sources matérielles de l'histoire aux sources documentaires, il œuvre désormais en tant que bibliothécaire documentaliste scientifique au Château de Morges et ses musées, dont le musée militaire vaudois.

Dès 2011, c'est assez naturellement que Florian Chiaradia décide de s'investir pour sa commune. Elu cette même année au Conseil communal sur la liste des Verts, il devient chef de groupe de 2012 à 2016, pour ensuite assumer la présidence des Verts de Montreux jusqu'en avril de cette année. Président de plusieurs commissions ad hoc, président de la CoGest 2018-2019, Florian Chiaradia s'est engagé avec détermination dans la politique communale, défendant avec conviction et dans une vision à long terme les intérêts de notre localité.

A l'écoute, enthousiaste, Florian Chiaradia saura mettre toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de Président du Conseil communal. Le groupe des Verts vous invite à soutenir la présente candidature.

## M. le Président

L'élection du Président et des Vice-présidents, aura lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin			
Bulletins délivrés :	80	Bulletins rentrés :	80
Bulletin valables :	79	Bulletins nuls:	1
Bulletins blanc :	7	Majorité absolue :	41

# M. Florian CHIARADIA est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2019-2020 par 64 voix

Voix éparses

M. Olivier Raduljica obtient: 4 voix 4 conseillers obtiennent 1 voix chacun.

Applaudissements de l'assemblée.

### M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je tiens à remercier chaleureusement le Conseil communal pour la confiance qu'il témoigne à mon encontre. Après 8 ans de Conseil communal, 2 ans de Vice-présidence, vous me confier désormais la plus haute charge de ce Conseil. Je suis très honoré et touché par cette marque d'estime. A partir de ce soir, précisément du 1<sup>er</sup> juillet, j'essayerai d'être à la hauteur de la fonction de 1<sup>er</sup> citoyen de notre commune. Car la présidence du Conseil ne se résume pas à diriger les séances du Conseil, bureau du Conseil, bureau électoral, représentations, toutes ces responsabilités exigent polyvalence et engagement. Davantage encore peut-être au

sein de notre assemblée, une notion de service se trouve à la confluence de cette fonction. Service des citoyens, service de la commune, service des institutions démocratiques, endosser ce rôle nécessite ainsi une approche politique institutionnelle, humaine aussi, mais en aucun cas partisane. Un nouveau défi, absolument passionnant à relever. Endosser la présidence, constitue un changement de perspective essentiel, qui sera au cœur de cette année. Pour toute la durée de ce mandat, mon objectif est de poursuivre l'excellent travail réalisé par M. Yanick Hess, qui a dirigé d'une main de maître cette assemblée. Dans ce cadre, il s'agira notamment de poursuivre les relations avec la CCO, afin d'améliorer encore nos outils de travail. Bien entendu, je n'exclus pas d'apporter une petite touche de durabilité à nos séances.

Pour terminer je nous souhaite des débats sereins et constructifs, dès aujourd'hui et pour la rentrée de septembre.

Bonne suite de séance et merci de votre écoute.

Applaudissements de l'assemblée.

#### M. le Président

Merci M. Chiaradia, je vous souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année.

# 2.2. pour l'année politique 2019 – 2020, de la première Vice-présidente ou du premier Vice-président du Conseil communal ;

## M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il y a un an à Chernex, en d'identiques circonstances, le groupe socialiste, vous avait présenté comme candidat à la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence de ce Conseil, notre président de groupe, M. Olivier Raduljica. Nous réitérons cette proposition pour la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence, cette année notre candidat à 38 ans, il est toujours marié et père de deux enfants. Avec son courage, son humour et sa compétence à organiser les débats, il est prêt à représenter notre commune et à présider ce Conseil, durant la dernière année de la présente législature. Nous vous encourageons à voter pour notre candidat, M. Olivier Raduljica.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin			
Bulletins délivrés :	81	Bulletins rentrés :	81
Bulletin valables:	79	Bulletins nuls:	2
Bulletins blanc:	3	Majorité absolue :	41

# **M. Olivier RADULJICA** est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2019-2020 par **70 voix**

Voix éparses

M. Romain Pilloud obtient: 2 voix 4 conseillers obtiennent 1 voix chacun.

Applaudissements de l'assemblée.

# 2.3. pour l'année politique 2019 – 2020, de la deuxième Vice-présidente ou du deuxième Vice-président du Conseil communal ;

### Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Habitant Chernex depuis plus de 20 ans, marié et père de 3 enfants, M. Angelo Giuliano a repris la direction d'une PME familiale il y a 12 ans, après un début de carrière dans le conseil juridique. Il a intégré notre Conseil en 2011 et depuis sa réélection en 2016, il a eu l'occasion de s'impliquer plus activement dans la politique de notre commune, par sa participation à de nombreuses commissions, dont plusieurs comme président. Amateur de sport aussi divers que le foot ou le billard américain, sa diplomatie, son sens du consensus et sa capacité d'écoute, sont appréciés par tous ceux qui le côtoient.

Le groupe PLR vous recommande d'élire M. Angelo Giuliano à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil communal. Je vous remercie pour votre attention.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin			
Bulletins délivrés :	82	Bulletins rentrés :	82
Bulletin valables :	82	Bulletins nuls:	0
Bulletins blanc :	4	Majorité absolue :	42

# **M.** Angelo Giuliano est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2019-2020 par **69 voix**

Voix éparses

M. Yanick Hess obtient: 4 voix M. Tal Luder obtient: 3 voix

Deux conseillers obtiennent chacun 1voix.

Applaudissements de l'assemblée.

# 2.4. pour l'année politique 2019 – 2020, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

## M. le Président

J'attends les propositions du groupe socialiste et du groupe PLR.

## M. Olivier Raduljica

Le groupe socialiste, a le plaisir de proposer la candidature de Mme Andrea Gremaud.

## **Mme Geneviève Brunner**

Le groupe PLR, a le plaisir de proposer la candidature de M. Silvano Pozzi.

## M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

Sont élus scrutatrice et scrutateur : Mme Andrea Gremaud M. Silvano Pozzi

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

2.5. pour l'année politique 2019 – 2020, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

### **Mme Christine Menzi**

Le groupe UDC, a le plaisir de proposer la candidature de M. Murat Karakas.

# **Mme Geneviève Brunner**

Le groupe PLR, a le plaisir de proposer la candidature de M. Benoît Ruchet.

## M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

Sont élus scrutateurs suppléant :

M. Benoît Ruchet

M. Murat Karakas

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

# 3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

3.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises » (Date de la commission : le mardi 9 juillet 2019 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence PLR: M. Olivier Müller

<u>Membres</u>: Mmes Andrea Gremaud, Livia Balu,

MM. Ihab Al Jundi, Patrick Grognuz, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Olivier Raduljica, Pierre-André Spahn.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

3.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de la motion de M. Gaëtan Cousin et Mme Jessica Ruedin demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que « de la vaisselle réutilisable dans les manifestations. » (Date de la commission : le mardi 27 août 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Susanne Lauber Fürst, Mélanie Nicollier

MM. Jonathan Al Jundi, Christian Burki, Gaëtan Cousin, Angelo Giuliano, Patrick Grognuz, Tal Luder, Benoît Ruchet.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

# M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il n'a jamais été question d'un postulat, mais d'une modification du règlement ou d'une motion. Il s'agit d'une motion puisque la modification du règlement n'est pas possible.

# M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture de la motion de M. Cousin, il est indiqué que ce dernier a fait un important travail de recherche. Il serait appréciable que M. Cousin puisse, avant la séance, transmettre aux commissaires, les quelques références et expériences menées dans d'autres canton ou au sujet des entreprises qui offrent des services de location de vaisselle réutilisable. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.3 la commission chargée de l'examen du préavis 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Date de la commission intercommunale : le mardi 3 septembre 2019 à 19 h. 30, à la Grande Salle de Saint-Légier-La Chiésaz, Route des Deux-Villages 70)

Présidence VERTS : Mme Béatrice Tisserand

<u>Membres</u>: Mme Anne Duperret

MM. Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Anthony Huys, Pablo Menzi, Pierre Rais, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

# 4. CORRESPONDANCE

## M. le Président

Nous avons reçu un courrier des VMCV qui vous a été envoyé sous forme électronique, il sera joint au PV de notre séance.

J'ai aussi reçu un mail de M. Rimaz, SOC, nous annonçant sa démission de la Cogest au 30 juin et un mail de Mme Carola Fastiggi, du groupe Montreux-libre, concernant sa démission de membre suppléante de la COFIN, leurs remplacements se fera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

J'ai reçu une communication de la Municipalité, m'informant que le rapport de gestion du 2m2c sera envoyé à tous les conseillers par voie électronique.

## 5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

### M. le Président

La Municipalité nous a transmis deux communications relatives

- aux comptes communaux 2018
- à l'assainissement de la grue du port du Basset

J'ai également reçu aujourd'hui une pétition pour M. Franz Weber, il y a 856 signatures. <sup>Annexe1</sup>

Ce document sera transmis à la commission qui sera désignée par notre futur président M. Florian Chiaradia pour la séance du Conseil de septembre ou d'octobre.

# 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

## M. le Président

Comme il est de coutume, vous avez évité de déposer des textes, néanmoins une interpellation au motif urgent, selon les dire de l'interpellateur, a été déposée.

# 1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11.2

1. Pour un plan canicule à Montreux » de Mme Anne Saito.

# 1 motion a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11.2 :

1. « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre » de M. Tal Luder.

# 1 interpellation, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

« Interpellation au sujet de la mise à l'enquête d'un projet de construction dans la commune de Veytaux qui n'est pas sans effet pour la commune de Montreux » de M. Olivier Blanc.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

# 7.1 sur le rapport No 13/2019 relatif à la gestion communale durant l'année 2018. (Rapp : M. Florian Chiaradia) ;

## M. le Président

Je rappelle que nous devons nous prononcer sur les réponses de la Municipalité aux voeux de la Commission de gestion, réponses qui se trouvent dans la communication de la Municipalité à ce sujet et jointe à l'ordre du jour.

Comme il y a 6 vœux et 4 observations, je vais procéder de la manière suivante :

- ouvrir la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la Commission de gestion.
- puis ouvrir la discussion sur les voeux et les réponses de la Municipalité qui ont été acceptés. Si la parole n'est pas demandée, le vœu/l'observation et la réponse Municipale est considéré comme acceptée.
- je terminerai par la lecture des conclusions et les ferai voter

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?

Pour rappel, si un vœu n'est pas accepté, La Municipalité exposera, dans son rapport 2020, la suite qu'elle donnera aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédente (Art.158, al.2 du RCC)

M. le Président, désirez-vous rajouter quelque chose ?

## M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La CoGest a choisi cette année d'examiner 3 thèmes, les ressources humaines, la voirie, l'unité informatique et les archives. Cet exercice a donné lieu à des visites sur site afin d'objectiver au mieux le fonctionnement de chacun de ces services. Conjuguer aux travaux des sous-commissions des nombreuses séances, la commission a développé 6 vœux et 4 observations.

Après examen, l'ensemble des réponses apportées par la Municipalité aux vœux exprimé par la CoGest de l'exercice 2018 a été accepté. Suite à des discussions avec les autorités municipales celle-ci se sont engagées à prendre les mesures demandées par la commission.

Par rapport au vœu numéro 1 p.77, en matière d'archivage, la Municipalité fournira à la CoGest un planning intentionnel des travaux en cours en matière de gestion de l'archivage au sein des services, dès l'exercice 2019.

Vœu numéro 3 p.77, la Municipalité s'engage également à améliorer le contrôle des accès du personnel aux dossiers informatiques en tenant à jour les registres des accès.

Vœu numéro 5 p. 78, les échanges avec la Municipalité ont conduit à son engagement à faciliter le travail courant de la CoGest, en lui offrant, le cas échéant, des outils de gestion de dossier performants.

Pour terminer, des réponses aux vœux de l'exercice 2017, qui n'avaient pas été acceptés par le Conseil communal l'année passée, ont cette fois-ci, reçu des réponses satisfaisantes selon la position de la commission de gestion.

La commission de gestion, vous invite à adopter les conclusions du rapport de gestion municipale, numéro 13/2019, tel que présenté.

# M. le Président

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

J'ouvre la discussion globale sur les vœux de la COGEST pour l'année 2017 et les nouvelles réponses de la Municipalité. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est considéré comme accepté.

J'ouvre la discussion sur les vœux de la COGEST pour l'année 2018 et les réponses de la Municipalité.

## Vœu nº 1

La CoGest prend note des travaux en cours en matière de gestion des archives courantes (classification, calendrier de conservation). Elle suivra attentivement les processus dans ce domaine et demande d'obtenir une vue d'ensemble de l'avancement de ces différents projets.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

# Vœu nº 2

La CoGest demande que soit élaborée une procédure de suivi et de versement des archives du Conseil communal.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

## Voeu No 3

La CoGest souhaite que l'Unité informatique s'équipe d'un outil permettant de contrôler en tout temps les accès utilisateurs d'un dossier donné.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

#### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

## Voeu No 4

La CoGest considère que les heures supplémentaires générées par des circonstances périodiques connues (par ex. Marché de Noël, Festival de Jazz) ne doivent pas être qualifiées d'extraordinaires.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

# M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

## Voeu No 5

A propos des documents de suivi des préavis livrés à la CoGest : Inscrire avec mention de la date les montants des retours en trésorerie, legs, dons ou subventions reçus ou à recevoir dans les tableaux récapitulatifs des préavis concernés.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

## M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

### Voeu No 6

Elaborer une plateforme d'échange pour tous les documents nécessaires aux travaux de la CoGest, par exemple sur le site internet du Conseil ou sur le serveur de l'administration communale.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. Ce point est accepté.

## Observation No 1

La CoGest prend note qu'une formalisation de la politique d'acquisition des fonds privés est en cours. Elle suivra attentivement l'avancement des travaux dans ce domaine.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

#### Observation No 2

La CoGest devra suivre attentivement le déploiement et la coordination de la GED dans les services. Elle insiste également sur l'importance de prévoir dès l'implémentation de la GED un système intégré permettant la livraison des données aux AM (Archives de Montreux).

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

## M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

## Observation No 3

La CoGest estime que l'indemnité de repas de CHF 18.- est insuffisante et invite la Municipalité à l'augmenter.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

### M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

## Observation No 4

La dimension médicale et thérapeutique apparaît dans l'arbre décisionnel dédié à l'abus de substances. Cependant, la CoGest recommande à la Municipalité de développer les aspects de prévention et de prise en charge médicale et psychosociale de l'abus de substance. De sorte que les consommations problématiques soient maîtrisées, de même que la santé et l'employabilité du collaborateur ne soient pas en danger.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

## M. le Président

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close. M. Chiaradia, je vous prie de bien vouloir lire les conclusions du rapport.

## M. Florian Chiaradia

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes ;

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 13/2019 de la Municipalité du 8 mars 2019 sur la gestion de la Commune pour l'année 2018,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

#### DECIDE

- 1. de prendre acte du présent rapport ;
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

# 7.2 sur le préavis No 14/2019 relatif aux comptes communaux 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

## M. le Président

Mme la Présidente, avez-vous quelque chose à rajouter ?

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Avant d'ouvrir la discussion, je propose la marche à suivre suivante :

Ouvrir la discussion générale

Ouvrir la discussion sur la "Brochure des comptes 2018" chapitre par chapitre; comme il n'y a pas d'amendements, je vous propose de faire un vote groupé de la brochure des comptes 2018, à la fin de la discussion.

Examiner le rapport de la Cofin et enfin voter sur les conclusions du préavis

Cela vous convient-il? La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer?

# J'ouvre la discussion générale.

Je passe tout d'abord à la discussion de détail, chapitre par chapitre

## L'administration générale, pages 1 à 4

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Les ressources humaines, pages 5 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Economie Culture et Tourisme, pages 7 à 14

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Service des Finances, pages 15 à 20

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Service Domaines et Bâtiments & Sports, pages 21 à 32

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Service des travaux publics, pages 33 à 36

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Service de l'urbanisme, pages 37 à 38

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Voirie et espaces verts, page 39 à 46

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Instruction publique, pages 47 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Police/ SDIS/ ORPC, pages 53 à 54

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Sécurité sociale, pages 55 à 58

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# Service industriel, pages 59 à 60

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la COFIN et les autres documents.

## M. Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture du rapport, je regrette que la Municipalité n'ait pas pris en compte ma demande relative aux montants alloués par CCM SA pour la campagne du projet 2m2c. Vous la trouverez à la page 12 du procès-verbal du dernier Conseil. Je la réitère ce soir avec davantage de précisions: "Quels sont les montants dépensés par CCM SA pour l'organisation des portes ouvertes du 2m2c, les publications des différentes gazettes et dans Infoville, pour les autocollants géants placés sur les façades et autres actions liées à la campagne? Je vous remercie pour votre attention.

## M. le Président

Merci Mme Torchio pour votre question, je ne sais pas si elle a été abordée en commission des finances, la parole est à la Municipalité.

# M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames et Messieurs,

Cette question a été posée dans le cadre de la dernière séance, elle ne m'a pas échappé, je l'ai notée, mais elle n'a pas été abordée dans le cadre de la commission des finances. Je peux apporter l'information suivante, le 2m2c est une société anonyme et son fonctionnement est régit selon les règles de gouvernance fixées par le code des obligations, même si la commune en est l'unique actionnaire et peut obtenir un certain nombre d'informations, elle reste maître de son budget, maîtrise ses charges et doit les assumer. Nous ne pouvons pas aller plus loin au niveau du questionnement.

Par contre je peux vous apporter les informations suivantes, au niveau des comptes, la dépense de la société dans le cadre des travaux liés à la campagne, a été de CHF 205'000.-. Ce montant a été dépensé d'une part pour 4 gazettes, 4 publications tout ménage qui étaient jugées nécessaires par CCM SA, il est logique qu'il y ait eu une campagne pour diffuser l'information.

CHF 10'000.- de contribution à l'association de soutien « Réinventons », CHF 7'000.- de publication dans le Régional et CHF 110'000.- pour l'organisation des journées portes ouvertes, qui incluaient la présentation du Centre de Congrès et l'anniversaire des 45 ans. Voilà pour le détail des opérations que CCM SA a soutenu dans le cadre de cette campagne.

### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'entends et je suis choqué par le chiffre annoncé. Cette explication, selon laquelle CCM SA serait une société indépendante, qui fait ce qu'elle veut et gère son budget, c'est surréaliste vous le savez Mesdames et Messieurs.

D'abord parce que nous sommes les seuls actionnaires depuis toujours, personne d'autre que la commune n'a souhaité investir dans cette société.

Comme nous le savons, cette société n'est absolument pas indépendante sur le plan financier, puisqu'elle reçoit et a besoin de subventions à coup de millions, directement ou indirectement. De mémoire à peu près CHF 1,7 millions directement et tous les loyers des festivals que nous payons et qui rentrent dans son chiffre d'affaire, pour réaliser un équilibre qui se veut plus ou moins égal entre les dépenses et les recettes.

Sans les subventions communales, cette société serait en faillite depuis longtemps. Elle est entièrement dépendante des décisions de notre Conseil et dans l'opérationnel, elle est dépendante des décisions municipales. Pour moi apprendre ce soir que CHF 205'000.- ont été engagés dans cette campagne, c'est détourner l'esprit selon lequel la Municipalité se doit de garder une certaine neutralité dans un cas comme celui-ci.

De toute évidence, CCM SA n'aurait jamais pu décider d'engager des sommes pareilles sans l'aval de la Municipalité.

Je suis choqué et je pense que c'est une honte.

Par ailleurs je me réjouis de savoir si la Municipalité, par d'autres biais, a encore laissé de l'argent être dépensé dans cette campagne. Toujours est-il que la simple utilisation de CCM SA à une telle hauteur est un scandale.

# M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réfute et conteste les propos de M. Gétaz, ce qu'il déclare, c'est ignorer complètement les règles du droit. Cette société est une société anonyme, elle a son budget, vous ne pouvez pas le contester, son conseil d'administration engage ces moyens en regard de son budget. Il ne me paraît pas contestable, que dans le cadre de l'opération qui se jouait, CCM SA ait jugé opportun d'organiser des journées portes ouvertes, de diffuser de l'information et de fêter son anniversaire.

Nous pouvons en débattre des heures, mais pour ma part je considère, que c'était légitime qu'il le fasse et nous aurions pu leur en vouloir de ne pas l'avoir fait.

## M. le Président

Merci M. Rochat, je rappelle que nous parlons des comptes 2018.

## M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ferai court M. Rochat sait que je ne partage pas son avis en ce qui concerne la possibilité, d'avoir des accès sur l'état financier de CCM SA, nous sommes actuellement dans le cadre d'une procédure, mais je rappelle que CCM SA appartient à la ville de Montreux. La CDAP (cours de droit administratif) a déjà rendu une jurisprudence à ce sujet et la jurisprudence Tridel est très claire, l'accès à l'information pour le CCM SA peut être demandée, tant par un conseiller que par un citoyen.

# M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise que je n'ai jamais contesté la question de l'information, la preuve vous l'avez. Par contre, ce que je conteste, ce sont les déclarations de M. Gétaz qui visent à dire que la Municipalité, la commune de Montreux comme actionnaire aurait pu intervenir dans le budget du CCM SA.

#### M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Mme la Présidente, je vous prie de bien vouloir lire les conclusions

## **Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 14/2019 de la Municipalité du 3 mai 2019 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2018
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### **DECIDE**

- De prendre acte des crédits complémentaires municipaux, totalisant un montant net de CHF 726'187.-;
- 2. De prendre acte des dépassements de charges liées ;
- 3. De confirmer l'attribution du résultat du CHF 733'752.- au compte « 9290.000 Résultats cumulés des années précédentes » ;
- 4. D'accepter le transfert de :
  - CHF 3'500'000.- du compte « 9290.000 Résultats cumulés des années précédentes » au compte « 9282.001 Réserve générale pour investissements futurs » :
  - CHF 500'000.- du compte « 9290.000 Résultats cumulés des années précédentes » au compte « 9281.180 Participations à l'institution et manifestations à caractère public »;
- 5. D'adopter les comptes 2018 tels que présentés ;
- 6. D'en donner décharge à la Municipalité.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 4 NON et 4 abstentions

7.3 sur le préavis No 15 /2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Alain Imhof) ;

### M. le Président

Merci à Mme Suzanne Lauber Fürst de venir lire les conclusions.

# **Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remplace M. Alain Imhof qui est absent ce soir pour raison professionnelle.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Mme Suzanne Lauber-Fürst**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2018
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

7.4 sur le préavis No 16/2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

La discussion est ouverte.

### M. Tal Luder

Mme Julianne Baumann ne fait plus partie du Conseil et étant donné qu'elle est toujours sur la liste, notre collègue n'a pas été appelé pour cette commission. Merci de rectifier ceci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

# M. José Jorge

En conclusion, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2018 du Fonds culturel Riviera.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

7.5 sur le préavis No 17/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

La discussion est ouverte.

## **Mme Jessica Ruedin**

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Le groupe des Verts a accueilli avec surprise, la nouvelle selon laquelle un ascenseur serait construit sur le site du PPA de la Corsaz. En effet le plan mis à l'enquête, indiquait clairement des escaliers comme moyen de liaison verticale. Certes cette nouvelle infrastructure permettra aux personnes à mobilité réduite de rejoindre sans effort la caserne des pompiers. Toutefois l'abandon des escaliers initialement prévus pose des problèmes non négligeables, l'exemple de l'ascenseur de l'Aquabelle est riche en enseignements. Au-delà des coûts d'entretien qui se trouvent à la charge de la commune, les ascenseurs publics se trouvent régulièrement être la cible de vandalisme.

En conséquence, les horaires d'utilisation sont souvent drastiquement réduits, jusqu'à ce que leur utilisation ne comporte finalement plus réellement d'intérêts pour leurs utilisateurs, aussi la mention selon laquelle les horaires de passage, les plus larges possibles seront négociés n'est guère rassurante. Au vu de ce qui précède, les Verts interpelleront la Municipalité à ce propos lors de la séance du Conseil communal de septembre, puisque la tradition veut que nous nous abstenions ce soir. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

# M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No17/2019 de la Municipalité du 5 avril 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF470'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### **DECIDE**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de reconstruction du cheminement piétonnier ainsi que le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de la Corsaz:
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.00 TTC au maximum;
- 3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- 4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.094 «Estacade rue de la Corsaz prop ST 38/2018»;
- 5. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 25'000.-, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 «Fonds égouts»;
- 6. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 445'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
- 7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 non et 2 abstentions.

7.6 sur le préavis No 18/2019 relatif à d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.- au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## M. Jean-Marc Forclaz

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu: le préavis No 18/2019 de la Municipalité du 12 avril 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.00 au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement

vu: le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

## **DECIDE**

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis :
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 326'000.00, au maximum ;
- 3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 4. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum par le compte de fonctionnement 351.00.3312 ;
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

7.7 sur le préavis No 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.- au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma. (Rapp: M. Lionel Winkler);

La discussion est ouverte.

## M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance de la commission nous avons obtenu de nombreuses informations utiles pour comprendre la manière dont ces serres sont exploitées.

Nous avons visité les serres et nous avons pu constater à quel point ces installations sont en certains points vétustes ou tout au moins dépourvues de tout dispositif d'isolation. La quasi-totalité des surfaces des serres est faite de plastique, de verre simple ou même de toile transparente.

Nous pouvons facilement nous imaginer que tout air chaud pulsé dans la serre est quasiment immédiatement perdu dans l'atmosphère.

Ces serres sont du point de vue thermique de vraies passoires, excusez-moi l'expression.

Rappelons que c'est l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de plus de 120 personnes, qui est actuellement utilisée par ces serres.

A une époque où nous devons impérativement diminuer nos émissions de CO2, il est problématique de proposer l'installation d'un brûleur à gaz énorme pour envoyer de la chaleur dans des volumes si mal isolés.

Pour ces raisons, je n'ai pas pu voter oui à ce préavis, même si je souhaite que la production des fleurs et plantes dont nous avons besoin continue a être réalisée sur le territoire communal.

Je déposerai à la rentrée une motion, proposant une étude pour la création de serres répondants à de hautes exigences d'isolation et de durabilité. Il me semble en effet, que nous aurions du pouvoir voter un préavis plus complet, visant en premier lieu à économiser l'énergie. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## M. Lionel Winkler

Au vu de qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu le préavis No 20/2019 de la Municipalité du 3 mai 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.00 au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

## DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 595'000.00 au maximum ;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché
- 4. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 351.08.3312 ;
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 8 non et 2 abstentions.

7.8 sur le préavis No 21/2019 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum CHF 50'000.-, sous forme de garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue ». (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

## M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter une précision, dans la conclusion du préavis au point numéro 7, il y a une erreur de plume. Nous avons ajouté dans le rapport le terme « recourir à », qui manque dans le préavis Municipal.

La discussion est ouverte.

## M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe UDC votera à l'unanimité en faveur de ce préavis. S'il est vrai que certains commissaires ont manifesté leur réticence à accepter le projet, nous sommes pour notre part d'avis, que c'est une jolie tentative de mettre sur pied cet événement. Le côté vaudois, bien de chez nous, nous a convaincu de laisser l'opportunité aux organisateurs de gagner leur pari. Autre point positif à relever, je ne peux que saluer l'offre à prix préférentiel, spécialement prévu pour les montreusiens et relative à mon postulat, « Montreux Pass gagnant-gagnant » accepté par ce Conseil. Avant même d'avoir une réponse officielle de notre Municipalité, j'ai la satisfaction, de voir ma proposition produire un effet concret.

Je profite de cette intervention pour remercier mes collègues de tous bords, qui m'ont soutenu dans ma démarche et qui ont participé à sa concrétisation. J'espère qu'à l'avenir les montreusiens, pourront bénéficier d'autres promotions, basées sur le même modèle. Je me réjouis doublement d'acquérir mon sésame, qui plus est à prix personnalisé pour cette manifestation et je formule tous mes vœux de succès aux organisateurs. Je vous remercie.

## **Mme Géraldine Torchio**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts s'oppose dans sa grande majorité à l'octroi de cette subvention. En effet, comme son nom l'indique, elle est complémentaire, c'est-à-dire qu'elle s'ajouterait à une subvention de près d'un demi-million déjà offerte à la Fondation du Festival du Rire de Montreux. De plus, elle est doit être - encore une fois, son nom l'indique- "exceptionnelle". Rappelons qu'en juin 2017, une subvention "exceptionnelle" de CHF 150'000.- supplémentaires avait déjà été allouée à la Fondation du Festival du Rire de Montreux. Nous avons l'impression que ces subventions complémentaires ne sont plus vraiment si "exceptionnelles" et que la commune aide suffisamment la Fondation du Festival du Rire de Montreux. C'est pourquoi nous refuserons ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

## M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous annonce que la mayonnaise ne prend pas chez les socialistes, cela pour plusieurs raisons.

Premièrement le contexte, qui n'est pas très favorable, il existe déjà une revue à Servion et à Lausanne, cela fait beaucoup pour un seul canton et Montreux est loin d'en être l'épicentre.

Deuxièmement, une revue vaudoise dans un casino, cela sonne faux, de plus avec une quarantaine de dates à des prix non négligeables, là il y a clairement des incohérences.

Troisièmement les ressources de financement, même si le système de financement de notre éventuelle subvention est intéressant, les demandes extérieures sont loin de nous convaincre. Il est fait mention d'une demande à la taxe de séjour, or la taxe

de séjour va financer les événements qui apporteront des nuitées, là il n'y en aura quasiment aucune, les gens rentreront chez eux le soir.

Encore mieux, il n'y a quasiment pas de financement de part privée, le financement représente donc pour nous un aguillage, plus que bancal. Pour finir, chers collègues, comme évoqué par Mme Torchio, combien de fois, avons-nous déjà reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part du Montreux Comedy?

Cela commence à faire beaucoup, mais combien de fois, les avons-nous refusées ? Jamais. Ils ont raison de demander et de redemander, car notre Conseil ne dit jamais non. Une grande majorité du groupe socialiste vous invite à donne un message clair et à refuser cette subvention.

## **Mme Anne Celine Jost**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je tenais à vous informer que je me récuse pour ce vote.

### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre dans sa grande majorité, soutient ce projet. Il est étonnant de dire que le budget ne montre pas d'apport privé, puisque le Casino offrira beaucoup de prestations à ce projet de revue. Nous estimons qu'il est heureux, que le Montreux Comedy, propose une manifestation qui s'étale sur de nombreux mois, ce qui fera venir régulièrement du public à Montreux et je gage que le public viendra de loin, pour voir cette revue, car toutes les assurances de professionnalisme et de compétences pour en faire une vraie revue vaudoise, sont à notre avis réunies.

Par ailleurs le fait que la manifestation soit un ensemble de soirées réparties sur de nombreux mois, fait que le public viendra de manière moins massive et posera moins de problèmes de gestion des parkings.

Au final ce sont beaucoup de vaudoises et de vaudois qui viendront probablement à Montreux pour voir cette revue et rappelons que ce qui est demandé, n'est pas une subvention fixe, mais une garantie de déficit, une manière d'aider la manifestation à se lancer. Nous avons vu par le passé, de nombreuses fois, des subventions être accordées notamment pour de nouveaux évènements sportifs, non pas sous forme de garantie de déficit, mais comme une subvention fixe.

Là nous aurons accès aux comptes, en tout cas la Municipalité, nous pourrons contrôler, si les CHF 50'000.- doivent être versés. Si la manifestation a beaucoup de succès, nous ne payerons rien et nous aurons probablement pour longtemps, un événement de grande qualité, dans un lieu qui est fait pour se divertir, un casino c'est fait pour cela et je vous rappelle, que le festival de Jazz y a très longtemps été accueilli.

Par conséquent, il s'agit d'un bon projet qu'il faut soutenir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## M. Olivier Blanc

C'est par 7 oui et 3 abstentions que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2019 de la Municipalité du 10 mai 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum

CHF 50'000.-, sous la forme d'une garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue »,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

## DÉCIDE

- d'entrer en matière sur la demande de subvention complémentaire exceptionnelle au spectacle « La Revue », sous la forme d'une garantie de recettes de billetterie;
- 2. d'assurer des recettes de billetterie à hauteur de CHF 430'000.- par une subvention complémentaire d'au maximum CHF 50'000.- en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux, pour autant que l'exercice soit déficitaire et jusqu'à concurrence de l'équilibre financier de « La Revue »;
- 3. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2019, compte 150.3653.00 « subventions aux événements », d'un montant équivalent;
- 4. d'augmenter d'un montant équivalent le compte 150.4801 « prélèvement provision » du budget 2019;
- 5. de compenser ce crédit complémentaire par prélèvement sur la provision 9281.180 «participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public »:
- 6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- 7. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à [recourir à] l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- 8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

# Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une petite majorité

7.9 sur le préavis No 22/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.-, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet. (Rapp : M. Tal Luder) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## M. Tal Luder

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2019 de la Municipalité du 3 mai 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.00 au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.00, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur

la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sis à la route du Pré 6 à Territet :
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.00 TTC, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- 4. de comptabiliser les subventions et participations de tiers dans le compte de recettes d'investissements du préavis ;
- 5. d'amortir la dépense non couverte par les participations de tiers et subventions par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
- 6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

## Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.10 sur le préavis No 23/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Rapp: Mme Susanne Lauber Fürst);

La discussion est ouverte.

## M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra évidemment fortement ce préavis, mais non sans une certaine amertume.

En effet, la décision de ne pas rénover le second téléski des Rochers-de-Naye, appelé Poma, nous parait suivre un sens contraire à la logique, et ce pour plusieurs raisons, par ailleurs mentionnées en commission.

La dynamique actuelle de la station est bonne. La fréquentation de la saison 2018-19 a été la meilleure des dix dernières années. Le Ski-Club Montreux-Glion-Caux et l'Ecole Suisse de ski, en collaboration avec le syndicat des pistes, travaillent fort pour permettre à la station de se développer, de se faire connaître et de fidéliser ses clients. Leurs diverses manifestations et activités rencontrent, année après année, plus de succès. Cette décision pourrait leur coûter à tous un lourd tribu.

En effet, le téléski principal n'est pas capable d'absorber assez de débit lorsque des manifestations et des concours sont organisés sur le domaine des Rochers-de-Naye. Avec un débit de 700 personnes de l'heure, tombant à 350 personnes par heure lorsqu'il s'agit d'enfants montant seuls sur un archet prévu pour deux, il ne

permettrait dès lors plus de donner satisfaction aux utilisateurs (3 à 4 pistes par heure si 150 enfants sont présents comme cela est parfois le cas).

Finalement, et cela a également été relevé en commission : nous bénéficions d'un domaine skiable bien placé, accessible en transports publics, dans une zone bénéficiant d'une bonne quantité d'enneigement qui devrait perdurer malgré le réchauffement climatique. Un domaine qui profite aux habitants de la région, de tout âge et de toutes conditions sociales. Nos jeunes, principaux bénéficiaires de cette formidable station familiale, doivent pouvoir s'adonner aux sports d'hiver dans de bonnes conditions, afin d'apprendre et de s'épanouir en toute sécurité.

La Municipalité s'est engagée en commission à dresser un bilan au printemps prochain permettant de se positionner sur la nécessité de remise en conformité du POMA. Le groupe socialiste s'en contente pour le moment et restera attentif à ce que ces paroles soient suivies d'actes. Gardons chères et chers collègues, les éléments mentionnés en tête jusqu'au printemps prochain. Je vous remercie de votre attention.

# M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre partage pour une grande part les préoccupations exprimées par le groupe socialiste.

Il nous semble aussi regrettable, que nous affaiblissions un dispositif de remontées mécaniques, si proche de nos villes, de l'arc lémanique, ce qui évite des déplacements en voiture jusqu'en Valais. Tout cela c'est bon pour le climat et pour l'activité économique de la partie haute de la commune, qui, à la suite de ce préavis, sera affaiblie.

Par conséquent nous seront aussi attentifs aux études qui seront faites et dans le fond nous souhaiterions que le deuxième téléski puisse être remis en fonction. Je vous remercie de votre attention.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chère et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous comprenons et partageons ces interrogations quant à l'avenir du domaine skiable et de cette installation qui ne sera pas réparée ou remise en conformité pour la saison prochaine.

Evidemment, quand nous regardons les deux bonnes années que nous avons vécues, cela peut paraître incompréhensible. Pour la Municipalité, la démarche est de dire que ces deux bonnes années, justifient le maintien d'une activité hivernale importante.

Il faut être satisfait des gestes financiers et de promotion qui ont été fait, nous avons réussi à démontrer qu'il y a une envie, un intérêt de la part du public pour continuer à aller skier sur nos installations.

Il faut aussi être reconnaissant à l'ensemble des personnes qui s'engagent pour animer ce site et l'entretenir, c'est un travail important, dans des conditions qui ne sont pas toujours évidentes. Pour les utilisateurs réguliers, le fait de simplement assurer la ligne de train, ce n'est pas évident en fonction des conditions météos, il y a un énorme travail qui est fait.

La Municipalité a expliqué en commission, qu'il faut garder un regard froid sur les résultats financiers et le coût de ces installations en termes d'exploitation année après année.

Malgré deux bonnes années, il nous a paru opportun a ce stade, de prendre en compte les années précédentes qui étaient de moins en moins couronnées de succès en termes de fréquentation et de se dire que pouvons-nous et devons-nous faire pour apporter des améliorations tout en prenant en compte les finances ?

Une pesée d'intérêts a été faite et comme il a été dit par les représentants du groupe ML et du groupe SOC, nous allons faire un bilan, nous ne désaffectons pas cette installation. Nous allons regarder s'il est pertinent ou pas d'investir. Par contre ne perdons pas de vue que l'effort financier consentit par les pouvoirs publics pour que ces installations soient fonctionnelles et ouvertes au maximum est déjà très important en regard des autres soutiens à la pratique sportive ou par extension à la pratique culturelle.

Je crois qu'il faut garder cette position en disant que nous avons un projet qui permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité et de continuer à faire des bilans pour voir s'il y a lieu d'investir ou de revoir l'exploitation du site. Je vous remercie.

### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de reprendre la parole ce soir, parce que je m'exprimais au nom du groupe socialiste tout à l'heure et que je souhaite, à titre personnel, en tant que conseiller communal, vous inviter. Vous avez une saison, la saison 2019-2020 pour venir voir ce qui se passe aux Rochers-de-Naye. Monsieur le Président du Conseil mis à part, qui ne doit pas se sentir visé puisque nous nous y croisons très souvent, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues du Conseil communal, venez voir ce qui se vit aux Rochers-de-Naye et à Jaman, cela vaut le coup et vous encouragera à penser à plus long terme. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur Büchler, la Municipalité est montée in corpore sur le site des Rochers-de-Naye, hélas c'était un jour où la piste n'avait pas été damée et nous n'y étions pas pour skier. Nous sommes plusieurs à bien connaître la station, personnellement je ne suis pas monté skier l'année dernière, je peux trouver des excuses, mais je précise qu'il faut pondérer certains points. Précédemment nous disions que le problème c'est les jours de concours, ce n'est pas du fait de la commune si parfois des concours sont organisés alors qu'il y a déjà d'autres événements ou beaucoup de monde sur le site. Quand nous faisons des concours, ce n'est pas forcément un problème d'avoir un faible débit, il y aura peut-être des réflexions pour adapter les journées ce qui posera quelques complications, mais ces éléments seront intégrés dans les réflexions. Cela ne nous semblait pas correct, vis-à-vis du geste public qui est fait pour ce site des Rochers-de-Naye que nous continuons à soutenir pour la politique et les sports d'hiver en général, ainsi que les autres soutiens de la commune d'aller dans des solutions maximalistes à ce stade.

Soyez rassuré, nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau, nous espérons pouvoir faire un débat et un bilan, à la fin d'une saison, peut-être que ce ne sera pas concluant et que nous repousserons encore une fois, mais nous sommes ouverts et ce dialogue aura lieu.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Mme Susanne Lauber Fürst**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 23/2019 de la Municipalité du 10 mai 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

## DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye;
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière à recevoir de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 10'571.-;
- 3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- 4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- 5. de comptabiliser la participation financière de la Commune de Veytaux dans un compte de recettes d'investissements sur le même préavis;
- 6. d'amortir cet investissement par le compte No. 400.3303 sur une durée de 10 ans au maximum;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

# Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins 3 abstentions

## M. le Président

Je ne voulais pas intervenir pendant le débat et, en ayant eu une discussion avec M. Büchler, nous organiserons certainement un événement avec le ski club, quitte à faire une course des conseillers communaux et de la Municipalité pour que les gens viennent découvrir la richesse des installations que nous avons, autant à Naye qu'à Jaman. Je vous remercie.

7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Irina Gote demandant : « D'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux». (Rapp : M. Pablo Menzi).

### M. le Président

Concernant le point 7.11, il était à l'ordre du jour et lors de la dernière séance du Conseil, j'avais rendu attentif tous les Président de commission aux délais à respecter si l'on voulait voter les rapports ce soir.

Malgré mon rappel au Président de la commission, le rapport n'a pas pu être remis dans les temps et ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Communal.

Ce point sera traité pour la séance du 4 septembre 2019.

# 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 25/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50 %. (Date de la commission : le mardi 25 juin 2019 à 19 h. 30, à la Villa Monsey, rue du Marché 8 à Montreux).

**<u>Présidence SOC</u>**: Mme Irina Gote

Membres: Mmes Anne Saito, Bibiana Streicher,

MM. Jonathan Al Jundi, Jean-Marc Forclaz, Patrick Grognuz, Jean-Bernard Kammer, Frank Peters, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.

La discussion et ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## 9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 24/2019 relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet. (Date de la commission : le mercredi 10 juillet 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

<u>Présidence PLR</u>: Mme Mélanie Nicollier

**Membres**: Mme Béatrice Tisserand.

MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Yves Depallens, Patrick Grognuz, Tal Luder, François Pochon, Christophe Privet, Olivier Raduljica.

La discussion et ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# 10. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL »

La discussion et ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# 11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

# 11.1 Postulat de Mme Anne Saito : « Pour un plan canicule à Montreux ».

Monsieur le syndic, madame, messieurs les municipaux, chers collègues, cher public,

Nous nous rappelons tous de la canicule que nous avons vécue l'été dernier qui s'est accompagnée de records de chaleur. Cet exemple n'est malheureusement qu'une prémisse d'autres dérèglements saisonniers à venir en raison du réchauffement du climat.

3 ans après la signature des accords de Paris nous constatons qu'il y a urgence à mettre des mesures concrètes et coordonnées en place, car les effets du réchauffement climatique sont d'ores et déjà inévitables.

Le réchauffement climatique impacte différemment les régions du globe. Or, selon des experts de l'Office fédéral de l'environnement, l'augmentation de température en Suisse risque de se situer à une moyenne de 4° C, soit au-dessus de l'augmentation moyenne au niveau mondial!

Certes, en réponse à une interpellation sur le même sujet, la Municipalité nous a informé lors du dernier conseil communal, que des réflexions quant au réchauffement climatiques ainsi que des mesures partielles y relatives ont été prises dans notre commune. Nous pensons néanmoins qu'il s'agit à l'heure actuelle de passer en quelque sorte « à la vitesse supérieure » en élaborant un plan canicule communal général tenant compte des divers conséquences du réchauffement climatique :

Voici quelques exemples de mesures qui pourraient être prises :

- Etablir une cartographie des écarts de température entre les hauts et les bas de la commune en cas de canicule
- Faire des aménagements intérieurs et extérieurs pour lutter contre les effets de la canicules ou inondation.
- Prévoir une planification de végétalisation des sols et des toits, revoir l'isolation ou la peinture des toits et façades, par exemple au moyen de mesures incitatives.
- Prévoir la plantation d'arbres ombrageant.
- Prévoir des couloirs d'aérations
- Augmenter le nombre de points d'eau accessibles au public, prévoir des restrictions, voir des interdictions de circulation dans les endroits les plus touchés lors de canicule.

Il s'agira bien sûr, de tenir compte de la diversité de topographique de notre commune, allant de forêts, pâturages au milieu urbain avec ses sols largement bétonnés.

Je demande que mon postulat soit renvoyé en commission.

Merci de votre attention et je vous souhaite d'ores et déjà bon été à tous.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

# 11.2 Motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ».

Monsieur le Président, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette motion propose de mettre en place un processus de surveillance (monitoring) du 2m2c afin de suivre la tendance relative de sa rentabilité et de l'adéquation de son utilisation en tant que centre de génération d'activités périphériques au sein de notre Commune. Pour ce faire, je propose de définir trois phases séquentielles et identifiables. Cette motion ne prévoit pas de chiffres absolus à atteindre, mais de tendances à observer.

## Phase 1 - Situation initiale

Cette phase est identifiée et déclenche la phase 2 au moment où toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Un préavis municipal relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux est présenté (en référence au préavis 28/2018)
- Le projet est voté et accepté par le Conseil communal
- Le projet est voté et accepté par la population lors d'un éventuel référendum
- Toute opposition au projet est levée
- Les travaux démarrent et sont menés à leur terme
- Le 2m2c nouvelle formule est inauguré et son exploitation peut reprendre à plein régime

## Phase 2 - Observation

Cette phase déclenche une période d'observation durant 5 exercices comptables ; au terme de cette période, la phase 3 débute et conclut le processus. Il s'agit de mettre en place un tableau de bord d'indicateurs de tendance. Ces indicateurs peuvent couvrir plusieurs domaines et doivent pouvoir donner une image instantanée de la santé financière d'une part, mais également, ce qui est certainement plus subtil à calculer, de la perception par les acteurs touristiques, hôteliers et les montreusiens de l'adéquation de l'activité générée par le Centre. Voici quelques exemples d'indicateurs, la liste n'étant de loin pas exhaustive :

- Tendance des nuitées constatées 3 jours avant et 3 jours après un congrès ou un événement
- Tendance de l'indice de satisfaction des montreusiens concernant les événements proposés
- Tendance du déficit comptable constaté, le cas échéant, une fois toute aide et toute subvention déduite
- Ratio entre la part de subvention demandée par une manifestation et la part de billets offerts

## Phase 3 - Décisions et actions

Au terme de la phase 2, il s'agira de prendre des décisions après avoir fait la synthèse des données récoltées durant ces 5 ans. Ces décisions sont à définir, en voici quelques exemples :

- Réaffectation d'une partie du bâtiment à l'administration communale
- Augmentation de la surface disponible pour les sociétés locales
- Abandon de certaines manifestations mineures
- Abandon ou promotion de certains secteurs d'activités

Ce processus est à mettre en place en parallèle avec un moratoire ou le gel de certains projets, afin de ne pas arriver à une situation de doublons. Cela permettra également de reprendre des projets quelque peu oubliés et pourtant nécessaires à l'activité touristique, commerciale et événementielle de Montreux, comme par exemple, le secteur des Jardins de la Rouvenaz et de la Grand-Rue.

En prenant en compte un calendrier tenu des travaux pour le 2m2c, ainsi que la période de 5 ans d'observation demandée, ces décisions seraient prises à l'horizon de l'an 2027, cependant il faut à mon avis les formaliser dès que possible.

Je livre ici l'idée générale de ma proposition afin de ne pas prolonger mon intervention et demande que cette motion soit transmise à une Commission pour étude et rapport.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

# 12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

# Interpellation de M. Olivier Blanc

Interpellation au sujet de la mise à l'enquête d'un projet de construction dans la commune de Veytaux qui n'est pas sans effet pour la commune de Montreux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la commune voisine de Veytaux, est actuellement à l'enquête un projet de construction au lieu-dit « Clos de Chillon », une parcelle qui n'est accessible en voiture que par les quais de Territet.

Cette parcelle est régie par un plan partiel d'affectation, à laquelle notre commune s'était opposée dans un premier temps, à fin 2000, faisant valoir, notamment, que « la forte fréquentation de nos quais par la catégorie la plus faible des usagers des espaces publics, c'est-à-dire les promeneurs – adultes ou enfants – ne peut souffrir d'une nouvelle situation de compromis qui tendrait à autoriser davantage de passages de véhicules automobiles ». La commune de Montreux avait retiré son recours après la signature d'une convention avec la commune de Veytaux, qui règle notamment la participation de cette dernière aux frais d'entretien du quai Ami Chessex.

En principe, notre commune n'aurait aucune raison de s'intéresser à la mise à l'enquête d'un projet de construction sur une parcelle veytausienne, même si elle jouxte Montreux.

Cependant, et là notre commune est concernée, le projet soumis à l'enquête déroge au plan partiel d'affectation sur plusieurs points, en particulier dans le domaine du stationnement, où il prévoit davantage de places en sous-sol que ne le prévoit le PPA. Certes, en compensation, des places visiteurs extérieures sont supprimées, mais ne peut-on pas légitimement craindre que des véhicules ne soient quand même stationnés à l'extérieur et que, de fait, les places en sous-sol ne servent qu'aux habitants des lieux? il est donc permis de supposer que ce projet induirait une circulation sur les quais plus importante que celle qu'engendrerait un projet conforme au PPA.

Dans ce contexte, je trouverais légitime que notre commune intervienne en vue de faire respecter le PPA, les dérogations à celui-ci lui étant préjudiciables.

- 1. La Municipalité a-t-elle consulté la mise à l'enquête en guestion ?
- 2. Si tel n'est pas le cas, songe-t-elle le faire prochainement, c'est-à-dire avant le 23 juin, échéance de la mise à l'enquête ?
- 3. Si oui, la Municipalité estime-t-elle que les dérogations au PPA prévues dans ce projet sont susceptibles d'accroître la circulation sur les quais de Territet et, partant, de gêner les promeneurs ?
- 4. Si tel est son avis, la Municipalité s'est-elle opposée au projet ou le fera-t-elle ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame et Messieurs les conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je réponds en ma qualité de directeur suppléant du service de l'urbanisme, M. Neukomm étant absent.

- La Municipalité a-t-elle consulté la mise à l'enquête en question ?
   Non pas encore.
- 2. Si tel n'est pas le cas, songe-t-elle le faire prochainement, c'est-à-dire avant le 23 juin, échéance de la mise à l'enquête ?

  Oui, ce sera fait dans les délais.
- 3. Si oui, la Municipalité estime-t-elle que les dérogations au PPA prévues dans ce projet sont susceptibles d'accroître la circulation sur les quais de Territet et, partant, de gêner les promeneurs ? N'ayant pas encore pris connaissance des modifications du plan partiel d'affectation, nous ne pouvons pas répondre à cette question, mais nous y seront sensibles.
- 4. Si tel est son avis, la Municipalité s'est-elle opposée au projet ou le fera-t-elle ? Nous ne pouvons pas répondre actuellement à cette question de manière définitive, mais il est évident que si les conclusions de la consultation démontraient des nuisances augmentées par rapport au plan précédent et qu'il faut à nouveau réagir, nous ferons opposition, de manière à pouvoir entrer en négociation avec la commune de Veytaux sur les points contestés.

Au nom de la Municipalité, j'espère ainsi avoir répondu partiellement à M. l'interpellateur.

En fonction de la consultation qui sera faite et de la réaction de la Municipalité, cela pourra amener une communication pour la séance du Conseil du mois de septembre, pour vous informer des éventuelles décisions prise par la Municipalité.

M. Blanc est satisfait de la réponse

### M. le Président

Saluons notre Syndic qui arrive directement de Berne.

## 13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

# M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire. Je constate cette année, qu'il y a eu une nette amélioration de la

part de toutes les conseillères et conseillers communaux de Montreux, ainsi que la Municipalité, ce qui facilite grandement son travail.

## M. le Président

Chaque année, le rituel veut que l'on change la personne au perchoir, mais être Président du Conseil Communal, qu'est-ce que c'est...

### Questions:

Est-ce qu'être Président, c'est juste dire qu'il est l'heure et qu'il faudrait arrêter de discuter avec son voisin pour qu'on puisse commencer le Conseil ?

Est-ce qu'être Président, c'est rappeler aux Conseillers qu'il serait bien de remettre leurs interventions sous format électronique pour que la secrétaire s'évite de réécouter l'enregistrement et essaye de comprendre les propos parfois couverts par certains Municipaux un peu bavard ?

Est-ce qu'être Président, c'est demander que l'on vous remette l'amendement que l'on vient de déposer sous forme écrite, et que l'on reçoit le texte au dos d'un feuillet du programme du parti ?

Est-ce qu'être Président, c'est organiser un vote émotionnel sur le 2m2c, scruter par les médias et des observateur lors du dépouillement ?

Est-ce qu'être Président, c'est devoir trancher sur un vote à égalité du Conseil, surtout lorsque l'on est très concerné par l'affaire et qu'un village entier va te regarder de travers ?

Est-ce qu'être Président, c'est aussi s'assurer que près de 200 personnes se retrouvent dans l'aula du Collège lors du vote du 2m2c et qu'il ne faudrait pas qu'un audit de sécurité sur l'évacuation de la salle ait lieu ce soir-là?

Est-ce qu'être Président, c'est devoir avoir une ligne directe chez M. le Préfet pour s'assurer avec le bureau que le secret de fonction n'a pas été violé ?

Est-ce qu'être Président, c'est rappeler au Conseil que l'on n'a pas forcément toutes les prérogatives sur des objets d'entités privées telles que les VMCV ?

Est-ce qu'être Président, c'est dire que si l'on veut des organes de contrôles efficients tels que la COGEST & la COFIN, l'on doit établir un rapport de confiance entre le législatif et l'exécutif ?

Est-ce qu'être Président, c'est reprendre des enregistrements du Conseil pendant des heures pour être certain que les propos ont été « au mot près » repris ?

Est-ce qu'être Président, c'est juste signer des extraits, des plans, des résultats de votations ou des règlements en autant d'exemplaires qu'il y a d'entités communales et cantonales ?

Est-ce qu'être Président, c'est simplement garder le cap?

Tel le Capitaine et son navire, le Conseil Communal a sa propre inertie, le grain peut arriver à tout moment, mais il faut rester optimiste et garder le sourire.

Oui, une année de Présidence est riche. Très riche. Durant ce mandat, j'ai eu la chance d'assister à beaucoup de représentations, je n'ai dû en décliner que 2. Tous ces moments ont été très riches, et être VOTRE représentant a toujours été un honneur que j'ai toujours défendu. Même avec une couleur politique, l'on n'en reste pas moins le 1er citoyen, et le pouvoir législatif que l'on représente doit rester la voix du peuple. S'exprimer, mais surtout entendre.

Ce qui doit nous unir c'est la volonté du bien commun. Par le partage, l'écoute des autres, et tout en respectant nos lois et règlements, je suis certain que nous construirons Montreux en donnant une bonne image de la politique.

Afin d'assurer le bien-être de toute la population, et nous avons été élus pour cela, je remercie celles et ceux qui s'engagent dans ce sens.

Pour clore, mes remerciements vont à :

 Céline Morier, qui a su s'adapter très rapidement dans sa nouvelle fonction de secrétaire « officielle ». Je me permets de lui remettre, au nom de tous les conseillers et conseillères, ces quelques fleurs en témoignage de notre gratitude.

Applaudissements de l'assemblée.

- Le Bureau et les membres du Globe qui ont fait un travail admirable lors de toutes les votations cette année. Du reste Montreux a toujours été dans les premières villes à rendre ses résultats durant cette année.
- La CCO sous la houlette de Pierre-André Sphan avec qui j'ai pleinement collaboré.
- Les huissiers : Jean-Michel Talon et François Baehni: toujours présents et garants de la logistique
- Olivier Rapin, notre secrétaire municipal et Mme Corinne Millasson, répondants à toutes les demandes !
- La Municipalité et son Syndic pour m'avoir associé dans ses démarches et dans de nombreuses manifestations.
- Et finalement l'AG et tous les services communaux avec leurs chefs de service (dont plusieurs sont présents ce soir) pour leur engagement tant pour le fonctionnement du Conseil que pour toute la collectivité.

Pour la suite de la soirée, et ce qui fera plaisir à M. Cousin et Mme Ruedin, de la vraie vaisselle est à disposition. Merci de garder le même verre, ne pas partir avec, ni avec les bouteilles. La Jeunesse de Glion assure le service, et d'ici un petit moment lorsque nous passerons au dessert, nous aurons droit aux différents discours!

Je vous souhaite une Bonne soirée et un excellent été

# M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Chers collègues, mais surtout cher Yanick.

Sans vouloir rallonger la soirée, je crois important de rappeler brièvement ton parcours politique. Tu es entré au Conseil communal en 1998, en même temps que Messieurs Neukomm et Wehrli, soit plus de 21 ans de politique montreusienne. Cela se ressent, tes connaissances politiques, tes qualités humaines ont fait de toi un président exceptionnel, à l'écoute et disponible tu as été à la hauteur de tes fonctions, il n'est pas non plus inutile de saluer, ta chargée mais brillante année

présidentielle. Tu m'as confessé récemment avoir participé à plus de 118 représentations en tant que Président, mais également à plus de 264 séances politiques toutes confondues en une année. Quel investissement, quelle chance pour la commune de Montreux d'avoir des personnalités tel que toi pour composer nos autorités avec le sens du bien commun devant les yeux en permanence. Au nom du groupe PLR, nous te souhaitons un bel été, reposant et te connaissant de belles soirées au Montreux Jazz Festival sans oublier de nous faire rêver de temps en temps avec tes magnifiques photos aussi populaires que toi. Cher Yanick un immense merci.

Applaudissements de l'assemblée.

### M. le Président

Merci à toutes et à tous, je suis touché. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 20h06, M. Yanick Hess Président lève la séance. La prochaine séance aura lieu le mercredi 4 septembre 2019, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

# CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président La secrétaire

Yanick Hess Céline Morier

Montreux, le 18 juin 2019

Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber Ruth Bär Grand-Rue 54 1820 Montreux hommagefranzweber@gmail.com Tél. 079 475 18 61



M. Yanick Hess Président du Conseil communal Grand-Rue 73 1820 Montreux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est avec un honneur et un grand plaisir que nous vous transmettons la

# PETITION pour un hommage montreusien à Franz Weber,

décédé le 2 avril 2019 à l'âge de 91 ans.

Lancée le 21 mai, 856 signatures ont pu être comptabilisées en moins d'un mois. (151 pages)

Un certain nombre de personnalités ont apporté leur soutien à ce texte, notamment :

- Pierre Salvi, ancien syndic de Montreux ;
- · Christophe Sturny, directeur de Montreux-Vevey tourisme;
- Luc Recordon, conseiller aux Etats honoraire;
- Suzanne Debluë, secrétaire générale de « Sauvez Lavaux » ;
- Christian Guhl, président de l'Association pour la protection des sites montreusiens.

Personnalité d'envergure internationale, reconnue mondialement, Franz Weber s'est engagé tout au long de sa vie avec conviction dans la défense de la nature et du patrimoine, Montreux a en effet eu la chance d'avoir un citoyen si célèbre sur son territoire. Franz Weber mérite cet hommage, qui serait également tout à fait profitable pour la renommée de Montreux. Cet hommage pourrait prendre différentes formes : place, rue ou quai à son nom.

En espérant un accueil et une réponse favorable, nous vous présentons, chers élus du Conseil communal, nos sincères et respectueuses salutations.

au nom du Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber

Posth Da

A la Municipalité et au Conseil communal de la commune de Montreux

# PETITION

# Pour un hommage montreusien à Franz Weber

Les soussignés demandent aux autorités de la commune de Montreux de rendre hommage à leur citoyen Franz Weber, décédé le 2 avril 2019 à l'âge de 91 ans.

Défenseur infatigable de la nature, du patrimoine et des animaux, Franz Weber a vécu et travaillé depuis 1974 à Montreux. Il y a créé la Fondation Franz Weber, la Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal, les Nations unies des Animaux, puis l'Association Helvetia Nostra, connue par ses nombreuses initiatives en Suisse, notamment « Sauver Lavaux » qui a abouti à l'inscription de notre célèbre vignoble au Patrimoine de l'humanité. L'œuvre de Franz Weber dans le monde, en Suisse et pour notre région est immense.

Honoré à l'étranger par plusieurs prix internationaux, dont le Prix allemand de la protection de la Nature (1978), la médaille allemande de la protection de l'environnement (1979), le prix européen pour l'aménagement du territoire (1981), Franz Weber a reçu en 1997 le titre honorifique de citoyen d'honneur de Delphes.

Montreux se doit de rendre aussi hommage à Franz Weber, citoyen de Montreux. Il sera à jamais un exemple, un guide pour le monde d'aujourd'hui et de demain.

Cet hommage pourrait prendre différentes formes : place, rue ou quai à son nom.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
BÄR	Ruth	950vd-Rue 54 1820 /Entres	ur Bos
Tedeschi	Antorial	1 11 11 15 15	(Colerch)
dborisof-tot	Fefande	Grand-Rue 54 donta	x elborisod
Her pagia	Daeizh	Avenu de la Riviera 18	PAGER
Tedsdir	Cerry	De du Tephine 3 18	T. Control of the con
KEIL	Joans	Ao des Olyres 3/ Portos	a pul

Toute personne suisse ou étrangère, âgée de plus de 16 ans, domiciliée à Montreux ou ailleurs, peut signer la pétition. Pour obtenir des listes supplémentaires : hommagefranzweber@gmail.com Responsabilité de la pétition : Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber.

Les listes, même partiellement remplies sont à retourner avant le 14 juin 2019 à : Association pour la protection des sites montreusiens (APSM), Case postale 1019, 1820 Montreux